



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le 13/10/2022
ID : 077-217701226-20221013-2022_251C-AR

DECISION n° 2022 / 251-C

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES COURTS DE TENNIS COUVERTS DU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

CONSIDERANT le dispositif régional destiné au soutien des équipements sportifs de proximité

CONSIDERANT que les courts de tennis couverts existants sur le complexe sportif Alain Mimoun sont désormais vétustes et se révèlent impraticables lors des périodes humides et/ou froides

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de solliciter l'aide de la Région Ile de France dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement des équipements sportifs de proximité pour des travaux de rénovation du toit et des sols des courts de tennis couverts du complexe sportif Alain Mimoun

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune de Combs-la-Ville

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 13 octobre 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

